

Ca veut dire quoi être élève en ULIS ?

Je suis inscrit dans ma classe ordinaire : CP, CE1, CE2...

Comme tous les élèves, j'y ai mes affaires et ma place attitrée.

J'y bénéficie de tous les apprentissages que je suis en mesure de suivre à un rythme proche du rythme de la classe.

Je poursuis mon parcours scolaire « ordinaire ».

ET

Je vais dans le dispositif ULIS:

J'y bénéficie d'apprentissages individualisés et adaptés dans certaines matières.

J'y avance à mon rythme : l'enseignant du dispositif s'adapte à mes besoins et mon potentiel, à partir de là où j'en suis.

L'AESH du dispositif peut m'accompagner en classe pour certains apprentissages.

Quelques partenaires...



CONTACT

Ecole Immaculée
56, rue Aristide Briand
27000 Evreux

<https://immaculee-evreux.com>

Ecole Immaculée
Rubrique - ULIS

Accueil téléphonique : 02.32.39.87.70



UN DISPOSITIF

ULIS

A L'ECOLE IMMACULÉE



Rentrée 2023

Ecole Immaculée
56, rue Aristide Briand
27000 Evreux



Une ULIS c'est ?

- **Une Unité Localisée pour l'Inclusion Sociale** Régie par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République et la circulaire n°2015-129.

- **Un dispositif ouvert** au sein de l'école, qui accueille un groupe de 12 élèves au maximum, orientés par la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (TSLA, TED...) , avec des besoins et des objectifs d'apprentissages communs. et compatibles, qui bénéficient **d'un Projet Personnalisé de Scolarité.**

- **Un lieu d'apprentissage** pour les élèves qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un **enseignement adapté dans le cadre de regroupements en parallèle** des temps de scolarisation dans leur classe de référence.

Quel fonctionnement ?

C'est une affaire d'équipe : Les temps d'inclusion sont définis à partir du PPS de l'élève avec les enseignants et inscrits sur **l'emploi du temps individualisé.**

Le coordinateur peut adapter les supports, fournir du matériel adapté et des outils d'aide, proposer l'accompagnement de l'AESH-co. Les évaluations des élèves du dispositif peuvent être adaptées sur le fond et/ou sur la forme et passées dans la classe et/ou le dispositif.

Quels moyens matériels ?



Un espace de travail aménagé et dédié

Matériel adapté aux besoins spécifiques des élèves



Un lieu au cœur de l'école



Un budget alloué

Quels moyens humains ?

Un enseignant spécialisé coordonnateur du dispositif qui :

- Met en œuvre le PPS de chaque élève
- Structure les emplois du temps des élèves en partenariat avec les enseignants des classes de référence.
- Enseigne aux élèves en regroupement les apprentissages qui ne peuvent pas être dispensés en classe de référence..

- Fait le lien avec les différents partenaires et est personne ressource auprès des familles et de l'équipe.



ET

Une AESH « CO » dédiée au dispositif :

L'Accompagnant(e) des Elèves en Situation de Handicap (AESH) collective assiste l'enseignant spécialisé dans la mise en œuvre des PPS dans le dispositif

Elle peut être détachée auprès des élèves dans leur classe de référence ou soutenir des élèves au sein du dispositif, en fonction des besoins de chacun.

